## DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE | 02B-212002075-20240620-20240608-DE Commune de PENTA DI CASINCA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt juin à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme SOULLARD Sylvie.

Présents (13): ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, LAURELLI Sébastien, MARTZOLFF Myriam, MATTEI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie, SAMARTINI Jean Félix.

Absents (10): CERVETTI Michel, CERANI Rachel, FRANCESCHI Jean Marc, HOURTOLOU Marguerite, LIMONGI André, LEPORATI Maryline, MITRIDATI Dominique, PACO DOS SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (2): Mme PACO DOS SANTOS donne pouvoir à Mme SOULLARD Sylvie. Mme LEPORATI Maryline donne pouvoir à Mr CASTELLI Yannick.

Mbres du Conseil	Mbres en	Mbres ayant pris part à	Séance du	Convocation le
Municipal: 23	Exercice :23	la délibération : 15	20 juin 2024	13 juin 2024

Pour: 15 Contre: 00 Abstention: 00

Objet : Délibération sollicitant la Déclaration d'Utilité Publique du captage de la source de Baccaghia 2 et du forage profond Pian di Bella, les travaux de dérivation des eaux et la mise en œuvre des périmètres de protection.

Le Maire indique au conseil municipal que les ressources actuelles participant à l'alimentation en eau potable de la commune de Penta di Casinca parviennent difficilement à répondre aux besoins de la population communale. L'équilibre besoin-ressource est très fragile, surtout lors de la période estivale, avec une augmentation importante de la population. Les sécheresses de ces dernières années ayant notamment entraîné des difficultés d'approvisionnement en eau.

Afin de renforcer sa production d'eau, la commune a réalisé une recherche d'eau en nappe profonde par l'exécution d'un forage dans le socle métamorphique. Ce dernier, étant pleinement productif, la commune souhaite l'autoriser sur le plan réglementaire. Cet ouvrage sera par la suite dénommé nouveau forage Pian di Bella.

Parallèlement, elle souhaite également régulariser la situation administrative du captage de la source Baccaghia 2, non compris dans l'arrêté préfectoral d'autorisation des captages d'AEP de la commune référencé n°00/5071 en date du 6 septembre 2000.

Dans ce contexte, le Maire propose d'initier la procédure réglementaire de régularisation des dispositions administratives des ouvrages de prélèvement sus-cités, à savoir la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), les autorisations de prélever l'eau dans le milieu naturel ainsi que d'utiliser cette ressource en eau pour la consommation humaine, avec notamment l'établissement des périmètres de protection autour de l'ouvrage de prélèvement.

La présente procédure fera l'objet d'un dépôt, auprès de la DDT de Haute-Corse, d'un dossier unique regroupant les éléments suivants :

- Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au titre de l'article L.215-13 du Code de l'Environnement pour la dérivation des eaux non domaniales et l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique pour l'instauration des périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine. Ce périmètre est créé selon les articles R.112-8 à R112-24, et R.131-1 à 131-10 du Code de l'Expropriation et l'article L.1321-3 du Code de la Santé Publique.
- Autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement, reprenant notamment les dispositions de la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.
- Autorisation de fournir de l'eau destinée à la consommation humaine, au titre des articles R1321-6 et L1321-7 du Code de la Santé Publique.
- Enquête parcellaire portant sur les terrains concernés par la création des périmètres de protection réglementaires, à acquérir pour le périmètre de protection immédiate et devant faire l'objet d'une publicité pour le périmètre de protection rapprochée;

Concernant ces différentes démarches, il y aura mise en œuvre d'une enquête publique conjointe, regroupant l'enquête préalable à la DUP et l'enquête parcellaire. Cette enquête diligentée par le Préfet de la Haute-Corse sera menée par un commissaire enquêteur en référence aux articles R.112-1 à R.112.24 du Code de l'Expropriation.

## Ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité la démarche administrative qui lui est proposée pour l'autorisation du captage de la source de Baccaghia 2 et du nouveau forage Pian di Bella, l'acquisition des terrains nécessaires à la mise en œuvre des périmètres de protection tel qu'il sera défini par l'hydrogéologue agréé;
- Mandate le Maire afin qu'il puisse prendre toutes les dispositions de manière à mener à bien la procédure d'autorisation administrative du captage de la source de Baccaghia 2 et du nouveau forage Pian di Bella.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 20 Juin 2024

Le Maire Yannick CASTELLI